

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 décembre 2020

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt, **le 4 décembre, à 15H00**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORETTI pour l'ouverture de la séance, de Monsieur Alain GOUTX en qualité de doyen d'âge de l'assemblée, de Monsieur Eric MARTELLIERE nouveau Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

26 novembre 2020

Membres présents :

Date de la réunion :

4 décembre 2020

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Claude DENIS, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Eric MARTELLIERE, Philippe MERCIER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN, Philippe AGULHON suppléant de Michèle GAUTHIER, Jacques PAOLETTI suppléant de Karine MICHOT

N°43.2020

Membres titulaires excusés : Yann BOURSEGUIN, Michèle GAUTHIER, Karine MICHOT

Objet de la délibération :

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

**Administration Générale –
Désignation des membres
pour siéger au Comité
Technique**

Nicole JEANTHEAU a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : le Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment les articles 3 et 4 de ce décret.

L'article 3 énonce que le mandat des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements expire en même temps que leur mandat ou fonction ou à la date du renouvellement total ou partiel de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'article 4 énonce, quant à lui, que pour les centres de gestion, les membres du comité technique représentant les collectivités territoriales et des établissements publics sont désignés par le président du centre parmi les élus issus des collectivités et établissements employant moins de cinquante agents affiliés au centre de gestion, après avis des membres du conseil d'administration issus de ces collectivités et établissements, et parmi les agents de ces collectivités et établissements ou les agents du centre de gestion.

.../...

Le Président rappelle que les textes préconisent une parité femmes/hommes de 40%.

Suite au renouvellement des membres du conseil d'administration, en date du 28 octobre dernier, le Président propose, pour la composition de cette instance, la désignation des membres suivants :

Titulaires (8)	Suppléants (8)
Alain GOUTX Maire de Pouillé	Solange VALLÉE Maire de Binas
Jacques BOUVIER Maire de Vievy-le-Rayé	Isabelle SOIRAT Maire de Marolles
Nicole ROGER Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois	Jean-Louis BERTHAULT Maire de Pontlevoy
Claire GRANGER Maire de Sasnières	Philippe COLART Maire de Les Roches-l'Evêque
Joël DEBUIGNE Maire de Huisseau-sur-Cosson	Michèle AUGÉ Maire de Herbault
Christophe THORIN Maire de Mennetou-sur-Cher	Marie-Astrid FROMET Maire-Adjointe de Mur-de-Sologne
Annick BARRÉ Maire-Adjointe de Cellettes	Albert PIGOREAU Maire de Villiers-sur-Loir
Nicole JEANTHEAU Maire d'Areines	Jean-Claude CHADENAS Maire-Adjoint de Cheverny

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'approuver, s'agissant de la désignation des membres représentant des collectivités territoriales et des établissements publics, la nouvelle composition du comité technique (CT), comme présentée ci-dessus,
- de dire que cette nouvelle composition prendra effet à compter du caractère exécutoire de cette délibération,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 8/12/2020
Exécutoire le : 8/12/2020

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 4 décembre 2020

Le Président,

Eric MARTELLIERE

